



Formulaire de demande

DE DON OU DE COMMANDITE POUR L'ANNÉE 2020

Instructions pour remplir le formulaire :

- Télécharger et enregistrer le document
- Remplir le formulaire et répondre aux questions
- Enregistrer le document à nouveau (imprimer si nécessaire)
- Joindre les pièces demandées (fichier électronique ou version papier)
- Acheminer le tout par courriel ou par courrier à la Caisse

Critères généraux d'admissibilité

- Organismes locaux et régionaux membres de la Caisse
- Organismes oeuvrant dans les secteurs privilégiés
- Projets, activités ou événements
 - qui rayonnent sur la communauté de Sainte-Agathe-des-Monts et ses environs
 - qui offrent l'exclusivité à la Caisse dans le secteur financier
- Possibilité de visibilité de la Caisse outre la présentation de son logo
- Possibilité d'activités sur les lieux de l'événement ou d'une autre activité liée à l'événement
- Projet, activité ou événement qui intègre des pratiques de développement durable

Identification de l'organisme

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Site web :

Type d'organisme :	OBNL	Organisme de bienfaisance et de charité	Entreprise	Individu
Domaine d'activité :	Éducation	Santé et saines habitudes de vie	Engagement social et humanitaire	
	Culture	Développement économique, emploi et entrepreneuriat		



Qu'est-ce qu'un don ou une commandite?

Don

Contribution financière, de matériel ou de services au fonctionnement général d'un organisme caritatif ou en réponse à des besoins individuels pour des projets caritatifs, activités communautaires, événements à retombées sociales.

Commandite

Somme d'argent accordée par la Caisse pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice commercial ou permettant de développer des affaires. Elle vise en contrepartie une visibilité afin de rejoindre une clientèle cible des membres des caisses et la population.

Lieu de la tenue du projet, de l'activité ou de l'événement :

Nombre de personnes touchées :

Objectifs du projet, de l'activité ou de l'événement :

Budget total :

Montant demandé à la Caisse :

Votre projet, activité ou événement est-il déjà soutenu par d'autres partenaires? oui non

Si oui, veuillez l'indiquer ou joindre la liste de vos partenaires en précisant le montant de leur contribution et leur visibilité respective (structure des donateurs). Présentez un budget détaillant la façon dont les fonds seront utilisés.

Pourquoi la Caisse devrait-elle s'engager dans ce projet, cette activité ou cet événement?

Comment pourrait-elle maximiser sa visibilité lors de ce projet, cette activité ou cet événement?

Comment mesurerez-vous le succès de votre projet, activité ou événement?

Intégrerez-vous le développement durable aux diverses étapes de l'organisation de votre projet, activité ou événement (par exemple, événement carboneutre, sans plastique à usage unique)?

oui non

Si oui, comment et à quelle étape?

Si non, que pourriez-vous faire?

Documents exigés

- Détails du budget total nécessaire à la réalisation de votre projet, de votre activité ou de votre événement
- Plan de visibilité offert à Desjardins (dans le cas d'une demande de commandite)
- Bilan post-événement ou post-projet (en matière d'achalandage, de visibilité, de budget, de retombées médiatiques, etc.)
- États financiers les plus récents de votre organisme sur demande, si nécessaire

Veillez adresser votre demande par courriel ou par courrier à :

PAR COURRIEL :

caisse.t30190@desjardins.com

PAR COURRIER :

Madame Sophie Trempe
Conseillère en communication et vie associative
Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts
77, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J5
819 326-2883, poste 7013259

Dates importantes pour le dépôt d'une demande

Toute demande relative à un projet, activité ou événement devra être reçue avant le :

- 31 octobre de l'année courante pour les activités ayant lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 juin
- 30 avril de l'année courante pour les activités ayant lieu entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre

Le versement sera effectué en février de l'année suivante (pour les demandes déposées le 31 octobre) et en août (pour les demandes déposées le 30 avril).

Nous communiquerons avec vous dans les huit semaines suivant la réception de votre demande. Merci d'attendre ce délai avant de faire tout suivi par courriel ou téléphone.

Remise des dons et des commandites

Certaines demandes pourraient être remises lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse.